

**OBSERVATIONS SUR LE DÉCLASSEMENT GÉNÉRAL  
DES PERSONNELS COMMUNAUX  
présentées par M. Ronsin**

**1 - CADRE A**

**Etat :**

Conservateurs :

Passage au choix de conservateur 2<sup>e</sup> classe en 1<sup>re</sup> classe — de conservateur 1<sup>re</sup> classe en conservateur en chef.

**Communes :**

— pas de poste de conservateur en chef ;

— pas de possibilité automatique de passage des bibliothécaires de 2<sup>e</sup> catégorie en 1<sup>re</sup> catégorie car il s'agit de 2 grades et nom de deux classes ;

— décalage général d'indices par rapport à l'Etat pour les deux grades ;

— déclassement des bibliothécaires 2<sup>e</sup> catégorie par rapport à leurs homologues des services administratifs et techniques et déclassement par rapport aux sous-bibliothécaires principaux d'Etat.

**Ville de Paris :**

Situation identique à celle de l'Etat.

**2 - CADRE B**

**Etat :**

3 grades : sous-bibliothécaire, chef de section, sous-bibliothécaire principal.

**Communes :**

2 grades seulement d'où décalage par rapport à l'Etat.

**Ville de Paris :**

Bibliothécaires adjoints : situation identique à celles des sous-bibliothécaires d'Etat.

**3 - CADRE C**

**Etat :**

Grades d'adjoints administratifs (groupes V et VI), sténo-dactylographes (groupe IV), ouvriers professionnels et contremaitres.

**Communes :**

Employés de bibliothèque assimilés à dactylographes et sténo (groupes III et IV) au lieu d'adjoints administratifs (groupes V et VI).

**Ville de Paris :**

Les employés de bibliothèques n'existent pas et sont remplacés par les adjoints administratifs et adjoints principaux (groupes V, VI et VII).

TABLEAU COMPARATIF DES DIFFÉRENTS GRADES DES PERSONNELS D'ÉTAT ET COMMUNAUX

BIBLIOTHÉQUES				PERSONNEL COMMUNAL						
ÉTAT		VILLE DE PARIS		STATUT COMMUNAL		ADMINISTRATIF		TECHNIQUE		
CADRE	GRADES	INDICES BRUTS	GRADES	INDICES	GRADES	INDICES	GRADES	INDICES	INDICES	
A	Conservateur en Chef	685-950 (except. : 1 000)	Conservateur en Chef	685-950 (except. : 1 000)			Secrétaire Général	selon tranches de population	Directeur Service Technique	selon tranches de population
	Conservateur 1 <sup>re</sup> Cl.	585-805 (except. : 835)	Conservateur 1 <sup>re</sup> Cl.	585-805 (except. : 835)	Bibliothécaire 1 <sup>re</sup> cat.	340-785 (8)			Ingénieur division. ou principal de 80 000 à 150 000 habitants	370-755 (except. 785)
	Conservateur 2 <sup>e</sup> Cl.	370-560	Conservateur 2 <sup>e</sup> Cl.	370-560	Bibliothécaire 2 <sup>e</sup> cat.	300-560 (8)	Chef de bureau	354-603 (7)	Ingénieur subdivisionnaire	340-635 (except. 685)
B	Sous-bibliothécaire principal	384-579	Biblioth. adjoint principal	384-579					Chef de Section principal	340-545 (7)
	Chef de section	418-533 (5)	Biblioth. adjoint Chef de section	418-533 (5)	Sous-Biblioth. principal	418-533 (5)	Rédacteur principal	418-533 (5)	Chef de Section	306-500 (6)
	Sous-Bibliothécaire	267-474 (12)	Biblioth. adjoint	267-474 (12)	Sous-biblioth.	267-474 (12)	Rédacteur	267-474 (12)	Adjoint Technique	267-474 (12) (except. 455-500 (3))
Groupe VII			Adjoint administr. de biblioth.	260-390 (10)					Contre-maître principal	392-421 (2)
	VI		Chef de groupe				Agent principal	245-365 (10)	Contre-maître Surveillant de travaux Chef d'équipe	245-365 (10)
V		Chefs Magasinier 1 <sup>re</sup> catégorie	232-336 (10)	Adjoint administr. de biblioth.	232-336 (10)		Commis	232-336 (10)	Ouvrier Professionnel 2	232-336 (10)
	IV	Chefs Magasinier 2 <sup>e</sup> catégorie	217-309 (10)			Employé biblioth. principal	217-309 (10)	Sténo-Dactylo	Ouvrier Professionnel 1 Conducteur P.L.T.C.	217-309 (10)
III		Magasinier	203-282 (10)			Employé biblioth. surveillant	203-282 (10)	Agent de Bureau dactylographe	Conducteur V.L. Aide ouvrier prof.	208-282 (10)
	II	Gardiens 1 <sup>re</sup> catégorie	189-253 (8)			Agent de Bureau	178-245 (8)			
I		Gardiens 2 <sup>e</sup> catégorie	100-190 (8)			Gardien Garçon de Bibliothèque	100-190 (8)			Manœuvre Femme de service
	Hors nomenclature					Animateurs du D.U.T.	235-265			
					Animateurs tit du C.A.P.A.S.E.	280-310 (3)				

(Les chiffres entre parenthèses indiquent le nombre d'échelons dans le grade)

Nous n'avons pas pu avoir communication du texte de M. David, représentant du Centre de formation du personnel communal (C.F.P.C.). Nous espérons pouvoir le publier dans un prochain numéro du bulletin.

\*  
\*\*